



COMMUNE DE CHAMOUX SUR GELON

18 place de la Mairie, 73390 Chamoux-sur-Gelon
04 79 36 40 19 - mairie.chamoux73@orange.fr



Marché de Noël de Chamoux-sur-Gelon Samedi 5 décembre 2026

Le traditionnel marché de Noël de Chamoux-sur-Gelon aura lieu le samedi 5 décembre 2026, et sera ouvert au public de 9h00 à 17h00. L'accueil des exposants se fera à partir de 7h30.

Lieu : Salle culturelle « Le Prérard », en intérieur.

Taille des stands : Taille unique de 2 mètres linéaires

Nombre de stands : Limité à 20

Coût de l'emplacement : Gratuit. Chèque de caution demandé.

Les stands de brocante / braderie ne sont pas acceptés.

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM Prénom : _____

Adresse : _____

Mail : _____ **Téléphone** : _____

Type de produits vendus / exposés : _____

Afin de valider votre inscription, merci de joindre à ce bulletin un chèque de caution d'un montant de 50 € à l'ordre du Trésor Public. Ce chèque vous sera restitué à votre arrivée sur le marché.

Ce bulletin est à retourner avant le 13 novembre 2026 à l'adresse suivante :

Mairie
18 place de la mairie
73390 CHAMOUX SUR GELON

« Les informations collectées sur ce formulaire d'inscription font l'objet d'un traitement de données par la commune de Chamoux-sur-Gelon pour assurer votre inscription à l'évènement organisé. Les destinataires de ces informations sont les différents services de la commune. Ce traitement répond à une obligation légale. Vos informations sont conservées jusqu'à 5 ans maximum à partir de la date de la manifestation à laquelle vous participez. Pendant cette période, nous mettons tout en œuvre pour assurer la sécurité de ces données. Conformément au RGPD, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, de suppression et de portabilité de vos données. Vous pouvez effectuer ces démarches par téléphone au 0479364019 ou à l'adresse mairie.chamoux73@orange.fr. Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez nous contacter, et si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. »